

MATERNELLE GRANDE SECTION (3^{me} année cycle I)

Année 2017/2018

Bienvenue en Grande Section Maternelle.

Votre enfant aborde sa dernière année de maternelle.

Quelques informations précisent le cadre général de fonctionnement de la classe. Merci d'y porter toute votre attention.

- ☞ Respecter les horaires :
La sortie de 11h 30 s'effectue dans le sas **du hall d'accueil maternelle – primaire**.
Celles de 15h35 et 16h 30 se déroulent dans **la classe**.
- ☞ Prévoir pour votre enfant :
 - Un porte-vues (60 vues) couleur bleue, format (A4) étiqueté au nom de l'enfant.
 - Un grand sac cabas qui reste en classe au nom de l'enfant.
 - Un sac à dos pour mettre serviette, cahier de messages (17x22 cm fourni par l'enseignante).
 - S'il déjeune à la cantine, une serviette de table marquée (avec élastique pour mettre autour du cou pour plus d'efficacité), apportée le lundi, rendue le vendredi.
 - Un gobelet marqué disponible en classe, rendu en fin d'année.
 - Pour le moment de « repos-relaxation » du début d'après-midi une serviette éponge (50x90 cm environ) qui améliorera l'hygiène et le confort en faisant office de petit coussin.
Cette serviette sera mise dans un sac en tissu (35x40 cm environ) avec lien coulissant de façon à pouvoir l'accrocher au porte manteau, les marquer au nom de l'enfant. Pas de coussin s'il vous plaît.
Ce « sac de repos » sera emporté à la maison, chaque fin de semaine afin d'y être lavé.
 - Un tablier **obligatoire** marqué au nom de l'enfant dans un petit sac en plastique ou en tissu restant en classe toute la semaine dans leur casier et qui vous sera rendu chaque vendredi pour le nettoyage du week-end.
www.facebook.com/lareinedailes
 - 2 boîtes de mouchoirs
 - 1 paquet de lingettes
 - 1 rouleau d'essuie-tout
- ☞ Afin d'éviter au maximum échanges et pertes, marquer au nom de l'enfant, les vêtements qu'il quitte.
- ☞ Il n'y a **ni doudou ni tétine** en GS.
- ☞ Signaler les absences.
En cas de maladie infectieuse, fournir au retour, un certificat médical.
- ☞ Chaque année dans le dossier d'inscription, vous autorisez ou non les prises de vues. Cet accord concerne **uniquement** les clichés réalisés par un photographe professionnel en début d'année. Merci de compléter l'autorisation de prises de vues qui vous sera remise en début d'année et qui concerne les activités de classe (sorties, spectacles, carnaval, anniversaires ou autres...)
Merci pour votre aide et votre compréhension.

Excellentes vacances à tous.

L'enseignante,
Marie VEY

Rentrée 2017

Vendredi 1^{er} septembre : (Attention ! pas de garderie le matin – ouverture à 10h15 – sortie exceptionnelle à 11h45 des classes).

Réunion de classe le vendredi 01 septembre de 16h00 à 18h30.